

Publiez Ce  
Que Vous Payez



**RMJLCP  
Mali**

**Termes de Référence pour un atelier d'échange sur les conclusions de la validation du Mali à la Norme 2019, le Rapport Annuel d'Avancement (RAA 2021), le Plan de travail Annuel (PTA 2023) et sur les Rapports ITIE (2020 et 2021)**

**Septembre 2023**



## 1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ATELIER :

Le gouvernement du Mali a adhéré à l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) par la lettre N°0736/MEF-SG du 02 août 2006 adressée au Président du Groupe de la Banque Mondiale. Et depuis cette date il a mis en œuvre toutes les règles y relatives ce qui lui a valu d'être déclaré pays conforme en Août 2011.

La participation de la société civile constitue un élément fondamental pour atteindre les objectifs de l'ITIE (**1.3 de l'Exigence 1, Norme ITIE 2019**) stipule que « la compréhension du public des revenus et des dépenses des gouvernements sur la durée est susceptible de contribuer au débat public et de faciliter le choix d'options appropriées et réalistes favorisant le développement durable ».

C'est pourquoi, les organisations de la société malienne membres du Comité de Pilotage ITIE-Mali ont adopté leur Code de bonne conduite à l'issue de l'Assemblée Générale d'adoption du 14 mai 2019.

L'adoption de ce Code a pour but de mutualiser les connaissances pour une bonne gouvernance des ressources extractives et de fixer les règles de la participation des représentants de la société civile dans le Comité de Pilotage de l'ITIE Mali.

La participation active de la société civile au processus ITIE est essentielle pour que la transparence créée par l'ITIE conduise à une redevabilité accrue. Un motif important de l'adoption de la Norme ITIE concernait le désir de publier des informations plus pertinentes, fiables et utilisables (**7.1 Débat public**), et de mieux associer ces informations aux réformes élargies dans la gouvernance du secteur extractif ou à la gestion de la comptabilité publique et de la gestion des revenus. La capacité des citoyens à travailler activement pour mettre à profit les informations générées par l'ITIE est donc une composante essentielle de la mise en œuvre de l'ITIE et de la participation de la société civile à l'ITIE.

Ce protocole définit les obligations pour les représentants de la société civile siégeant au Comité de Pilotage, avant toute participation aux travaux du comité de pilotage de l'ITIE, à savoir :

- recueillir les opinions des autres Organisations de la Société Civile (OSC) non membres de l'ITIE sur les documents de travail ;
- harmoniser leur point de vue aux réunions, sessions du comité de pilotage ITIE ;
- partager le compte rendu écrit avec les autres membres des Organisations de la Société Civile (OSC) ;
- recueillir les attentes des autres Organisations de la Société Civile (OSC) pour l'élaboration du plan de travail annuel, du rapport d'avancement du comité de pilotage ITIE ;
- disséminer les rapports ITIE et d'avancement annuel du comité de pilotage dans un cadre représentatif des Organisations de la Société Civile (OSC) ;
- organiser en relation avec le Conseil National de la Société Civile (CNSC) et les autres OSC non membres du CNSC une rencontre annuelle d'échanges sur l'ITIE ;
- recueillir les avis des Organisations de la Société Civile (OSC) non membres du CNSC pour les sessions de travail du Comité de pilotage et le Rapport d'avancement ;
- prendre part aux sessions de travail du Comité de Pilotage.

Les représentants de la société civile ont la possibilité de communiquer et de collaborer les uns avec les autres concernant le processus ITIE. Ainsi, ils pourraient chercher, sans subir de restrictions, à mettre à contribution d'autres OSC ne siégeant pas au Comité de Pilotage, en particulier en communiquant leurs positions au Comité de Pilotage par des voies de communication officielles. Les représentants de la société civile au Comité de Pilotage ont la faculté d'organiser des activités de formation et de sensibilisation destinées à la société civile élargie sur toutes les problématiques touchant le processus ITIE et de la gouvernance du secteur extractif au Mali.

En fin, les représentants de la société civile sont capables d'utiliser le processus ITIE en vue de promouvoir un débat public **(7.1) Débat public**, sous forme d'ateliers ou de conférences organisés par la société civile siégeant au Comité de Pilotage ITIE pour informer le public sur le processus ITIE et de ses résultats.

Conformément à l'Arrêté n°2019-3983/MMP-SG du 06 novembre 2019 Portant nomination des représentants des Collèges des sociétés extractives et de la société civile au Comité de Pilotage de l'ITIE-Mali, les six (6) organisations titulaires sont :

- Publiez Ce Que Vous Payez-Mali (PCQVP-Mali) ;
- Fondation pour le Développement au Sahel (FDS) ;
- Coalition des Alternatives Africaines Dette et Développement (CAD-Mali) ;
- Coordination des Associations et ONG-Féminines (CAFO) ;
- Réseau des Journalisations Maliens pour la Lutte contre la Corruption et la Pauvreté (RMJLCP-Mali) ;
- Association des Consommateurs du Mali (ASCOMA).

Le Collège de la société civile, partie prenante de la mise en œuvre de l'ITIE au Mali **(1.3 de l'Exigence 1 de l'engagement des membres du Comité de Pilotage de la Norme 2019)** et conscient de ses responsabilités dans le cadre de l'information des communautés et des autres membres de la société civile non membre dudit collège, veut organiser un atelier à Bamako sur :

- (i) les conclusions de la validation du Mali à la Norme 2019 **(7.3) Recommandations tirées de la mise en œuvre** ;
- (ii) la méthode d'élaboration du Rapport Annuel d'Avancement (RAA 2021) , du Plan de travail (PTA 2023) et des Rapports ITIE (2020 et 2021) **(7.4) Examen des résultats et de l'impact de la mise en œuvre**.

Le rapport ITIE 2021 s'il est disponible au moment de la tenue de l'atelier. Ces différents documents alimenteront les débats.

Cet atelier qui entre dans le cadre de l'animation du Collège de la Société Civile sera organisé avec l'appui technique et financier du Projet de Gouvernance du Secteur des Mines. Les présents termes de référence sont élaborés à cet effet.

C'est dans cette optique que le Mali a bénéficié du financement de l'Association Internationale de Développement (IDA - Groupe de la Banque mondiale) pour la mise en œuvre du Projet de Gouvernance du Secteur des Mines (PGSM). Le projet est prévu pour une durée de 5 ans pour un montant total de \$ 40.000.000 de crédit.

L'objectif de développement du PGSM est de renforcer la capacité du secteur minier à contribuer aux objectifs à moyen terme de croissance et de développement durable du Mali.

Le PGSM est structuré autour de 5 composantes réparties comme suit :

- Composante A : créer les conditions de la croissance et de la diversification du secteur des minéraux, avec trois sous composantes :
  - Sous-composante A1 : Améliorer la couverture géologique afin de soutenir la croissance et la diversification de l'exploitation minière ;
  - Sous-composante A2 : Mise à jour du cadre politique et réglementaire en faveur de la diversification minière ;
  - Sous-composante A3 : Renforcement des arrangements institutionnels et des capacités pour une gestion efficace du secteur des minéraux.
- Composante B : Renforcement de la transparence des revenus et de la gouvernance
  - Sous-composante B1 : Amélioration de la transparence des revenus des industries extractives ;
  - Sous-composante B2 : Promotion de la responsabilité sociale et de la participation directe des citoyens.
- Composante C : maximiser l'impact de l'exploitation minière sur le développement local
  - Sous-composante C1 : Promouvoir le développement responsable de l'extraction minière artisanale et à petite échelle ;
  - Sous-composante C2 : Maximiser le développement local impulsé par le secteur minier ;
  - Sous-composante C3 : Autonomisation économique des femmes et des jeunes dans le secteur minier.
- Composante D : intervention d'urgence
- Composante E : coordination du projet

Le développement du secteur minier devra faire face à de nombreux défis et en particulier celui de la transparence des revenus des industries extractives, de la responsabilité sociale et de la participation directe des citoyens.

## **2. OBJECTIFS DE L'ATELIER :**

L'objectif général est d'assurer l'animation du collège de la société civile à travers le renforcement des compétences et des capacités de la société civile membre et non membre du CP-ITIE sur la mise en œuvre de l'ITIE au Mali.

De façon spécifique, il s'agit de :

- renforcer les représentants de la société civile pour assurer leur participation pleine, active et efficace à la conception, à la mise en œuvre et au suivi du processus ITIE au Mali ;
- renforcer la communication et la collaboration entre les représentants de la société civile du CP-ITIE et les autres membres de la société civile non membres sur le processus ITIE ;
- expliquer la méthodologie d'élaboration du Rapport Annuel d'Avancement (RAA 2021), le Plan de Travail Annuel (PTA 2023) et des Rapports ITIE-Mali (2020 et 2021).

### 3. RESULTATS ATTENDUS DE L'ATELIER :

Au terme de l'atelier de formation, les résultats suivants sont atteints :

- les représentants de la société civile sont renforcés pour assurer leur participation pleine, active et efficace à la conception, à la mise en œuvre et au suivi du processus ITIE au Mali ;
- la communication et la collaboration entre les représentants de la société civile du CP-ITIE et les autres membres de la société civile non membres sur le processus ITIE est renforcée ;
- la méthodologie d'élaboration du Rapport Annuel d'Avancement (RAA 2021), le Plan de Travail Annuel (PTA 2023) et des Rapports ITIE-Mali (2020 et 2021) est expliquée. .

### 4. METHODOLOGIE DE L'ATELIER :

#### 4.1.PUBLIC CIBLE :

Ces activités regrouperont cinquante (50) participants selon la répartition ci-après :

| N° | Organisations  | Nombre    |
|----|--|-----------|
| 1  | Association des jeunes   | 04        |
| 2  | Association des femmes   | 04        |
| 3  | Fédération Malienne des Handicapés (FEMAH)                           | 03        |
| 4  | Presse   | 06        |
| 5  | Organisations de la société civile du secteur minier                 | 05        |
| 6  | Fédération des orpailleurs   | 05        |
| 7  | Forum des Organisations de la Société Civile du Mali (FOOSC)         | 02        |
| 8  | Conseil National de la Société Civile (CNCS)                         | 02        |
| 9  | Publiez-Ce-Que-Vous-Payez (PCQVP)                                    | 05        |
| 10 | Haut Conseil des Collectivités Territoriales                         | 02        |
| 11 | Conseil Economique Social et Culturel                                | 02        |
| 12 | Conseil National de Transition                                       | 02        |
| 13 | Secrétariat Permanent de l'ITIE                                      | 02        |
| 14 | Collège Administration du CP-ITIE                                    | 02        |
| 15 | Collège Industries Extractives du CP-ITIE                            | 02        |
| 16 | Projet de Gouvernance du Secteur des Mines (PGSM)                    | 01        |
| 17 | Projet FEMA – Femmes et Enfants des Communautés Minières Artisanales | 01        |
|    | <b>Total</b>   | <b>50</b> |

#### **4.2.DEROULEMENT DE L'ATELIER :**

De façon générale, l'approche méthodologique sera participative et consistera en des présentations power point suivi d'échanges, de partage d'expériences et de discussion. Les différents thèmes seront animés par les experts du Collège Société Civile, membres du Comité de Pilotage de l'ITIE.

Au cours de l'atelier de trois (3) jours, les participants passeront en revue :

- la participation de la société civile à la conception, la mise en œuvre et au suivi du processus ITIE au Mali ;
- les aspects de communication et de collaboration entre les représentants de la société civile du CP-ITE et les autres membres de la société civile non membres sur le processus ITIE ;
- la méthodologie d'élaboration du Plan de Travail Annuel (PTA), du Rapport Annuel d'Avancement (RAA) et des Rapports ITIE-Mali.

L'atelier qui se déroulera sur trois (3) jours se tiendra à Bamako, 19, 20 et 21 Septembre 2023.

#### **5. PERSONNE DE CONTACT :**

Pour toutes questions spécifiques, adressez-vous à Monsieur.Nouhoum DIAKITE  
Coordinateur PCQVP-Mali : (+223) 70 26 33 63 // 76 13 55 52 // 64 60 05 34.-  
[pcqvp mali@gmail.com](mailto:pcqvp mali@gmail.com) // [nouhoumdiakite77@gmail.com](mailto:nouhoumdiakite77@gmail.com)